



# Commune de **NIEDERENTZEN**

## **Bulletin d'information**

### **Janvier 2015**

#### L'édito du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2014 n'aura pas été facile... elle s'est achevée avec ses joies et ses peines : notre commune a connu son lot de bonheur avec 14 nouveau-nés et l'union de trois couples dans notre mairie, mais également de tristesse avec cinq décès qui sont venus endeuiller nos familles ... parmi ceux-ci, vous le savez, la disparition brutale de mon épouse.

2014 a été une année électorale : au mois de mars, vous nous avez renouvelé votre confiance et je tenais, ainsi que l'ensemble de mon équipe, à vous en remercier chaleureusement.

Cette année, l'Education Nationale nous a grandement mis à contribution, avec le changement des rythmes scolaires, cette modification ne donnant satisfaction qu'à ceux qui l'ont décidée. Une classe bilingue a été créée dans notre RPI, ce qui peut être une bonne chose en soi, mais qui vient impacter fortement les budgets communaux, et avec des résultats très incertains.

Les rues de la Gare et des Coquelicots ont bénéficié d'un nouveau revêtement, pour une dépense de 73 000 euros. Pour cette opération, nous avons heureusement bénéficié d'aides substantielles : le département, la région et une enveloppe parlementaire de Mme Françoise BOOG.

En 2015, nous envisageons la réfection des rues de l'Ill et du Noyer... à moins que les contraintes budgétaires ne nous obligent à les réaliser sur deux exercices, voire à les annuler.

Depuis la réforme fiscale, il n'est pas facile de redonner aux collectivités des marges de manœuvre financière dans un contexte de gel des dotations de l'Etat. Celui-ci se décharge de plus en plus sur les collectivités sans leur transmettre forcément les moyens financiers. En 2009, 2010, 2011, il nous a été demandé d'investir pour soutenir nos entreprises, ce que nous avons fait. Aujourd'hui on nous assèche les budgets et les dotations diminuent chaque année.

Depuis plus de 10 années, je vous parle de l'échangeur situé sur notre ban communal, les travaux ont bien avancé en 2014... j'espère que 2015 sera l'année de sa mise en service.

Enfin, au nom du conseil municipal, je vous souhaite, à vous tous, à vos familles ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Bonne année 2015 !

Votre Maire  
Jean-Pierre WIDMER





# Du côté du Conseil Municipal

## Les principales informations à retenir

Séance du 6 octobre 2014

### **UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Echange ERNST / IOHNE d'une superficie de 0.08 ares.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE LA CCCHR :** **AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux au profit de la CCCHR suite à la modification des temps d'accueil périscolaire.

### **PROJET DE COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR : CHOIX DU FOURNISSEUR**

Le Conseil Municipal opte pour la mise en place de 3 sépultures cinéraires individuelles en granit de 0.65mX0.50M, pour un jardin du souvenir avec flamme ainsi que pour la création de 3 emplacements de 1mx0.80m prévus pour des tombes cinéraires.

### **FIXATION D'UN TARIF POUR LES TOMBES CINERAIRES**

Les tarifs actuels pour les emplacements existants pour 30 ans sont les suivants :

- Tombe simple : 2 m<sup>2</sup> : 45.70 €
- Tombe double : 4 m<sup>2</sup> : 91.50 €

Suite à la création de 3 emplacements pour tombes cinéraires d'une superficie de 1x0.80m et de 3 tombes cinéraires de 0.65m x 0.50 m le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

- Concession emplacement cinéraire 1m x 0.80m : 100 €
- Concession tombe cinéraire aménagée 0.65m x 0.50 m : 80 €

A ce tarif s'ajouteront les frais de fourniture par la Commune d'un mini caveau, des travaux liés aux tombes cinéraires et à la fourniture de plaques de fermeture vierges de toute inscription (ce montant sera fixé ultérieurement en fonction des dépenses réelles effectuées).

### **REFECTION RUE DE L'ILL ET RUE DU NOYER :** **DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE**

Le conseil municipal approuve le projet de réfection de la rue de l'ill et de la rue du Noyer qui s'établit comme suit :

- \* Rue du Noyer : 57 850.20 € HT soit 69 420.24 € TTC
- \* Rue de l'ill : 55 192.90 € HT soit 66 231.48 € TTC

La mission de maîtrise d'œuvre proposée par le bureau d'étude SETUI s'élève à 3% du montant des travaux soit un montant prévisionnel de 3 390 € HT

Il décide de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réfection des rues de l'ill et du Noyer à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin aux conditions financières fixées par le Conseil Communautaire du 11 mars 2009.

### **APPROBATION DEVIS MOBILIER DE BUREAU SUITE AUX PRESCRIPTIONS DE L'ERGONOME**

Le maire présente le devis établi par la société LOOS dans le cadre du réaménagement du poste de travail suite aux préconisations médicales du médecin du travail et aux conseils de l'ergonome du Centre de Gestion.

Le conseil municipal valide le devis de la société LOOS d'un montant de 3088.47 € HT soit 3706.16 € TTC, impute la dépense au BP 2014 et charge le maire de déposer un dossier auprès du FIPHFP.

### **ANSORAA : SUBVENTION POUR REMPLACEMENT D'UN DRAPEAU**

Le conseil municipal octroie une subvention d'un montant de 150 euros à l'ANSORAA pour le remplacement de son drapeau.



**UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES  
PAR LE MAIRE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vente SAREST / MATHIEU : section 32 parcelle 443/82 5.33 ares

**TAXE D'AMENAGEMENT : RECONDUCTION DE LA  
DELIBERATION**

Le conseil municipal reconduit la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

**MISE EN LOCATION CHASSE COMMUNALE**

Le conseil municipal fixe à 788.80 ha la consistance des terrains à soumettre à la location.

Décide de procéder à la location en 3 lots comme suit :

\* Lot n° 1 : 202 hectares 53 dont 35 hectares de forêt

\* Lot n° 2 : 362 hectares 90 dont 17 hectares de forêt

\* Lot n° 3 : 223 hectares 30 dont 40 hectares de forêt

Décide de mettre les trois lots en location par adjudication.

Mise à prix : 2500 € par lot

La date d'adjudication est fixée au jeudi 8 janvier 2015 à 17 heures – salle des associations.

Décide de donner mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse pour réorganiser les lots et les remettre immédiatement en adjudication.

**OPTIMISATION ABONNEMENTS TELEPHONIQUES ET  
MISE EN PLACE D'UN STANDARD**

Le conseil municipal valide le projet de mise en place d'un standard téléphonique pour 2015 établi par la société NOREST TELECOM.

**VENTE PIZZAS A EMPORTER : DEMANDE  
D'EMPLACEMENT**

Le conseil municipal autorise l'installation d'un véhicule 3 jours par semaine pour la vente de pizzas et tartes flambées à emporter sur le parking sud du groupe scolaire. L'installation salle du Temps Libre n'étant pas compatible avec les locations de salle.

Fixe le tarif à 5 euros par jour d'occupation. Cette redevance sera à payer trimestriellement.

---

Séance du 15 décembre 2014

**UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES  
PAR LE MAIRE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

Vente RITZENTHALER-BERTRAM / DIRR Lionel : section 1 P 177/7-178/9-181/10 : 7.65 ares

Vente SCHIRRER-WECK / HAUMESSER Régis : section1 parcelle 140/18 6.91 ares

Vente SAREST / BATIGE AMENAGEMENT : section 32 parcelle 418/82 : 6.80 ares

Vente SCHMITT / SATTLER : section 32 parcelle 76 : 7.84 ares

**VIREMENT DE CREDIT**

Virement de 3000 € du compte dépenses imprévues au compte 6554 contribution aux organismes de regroupement.

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal, autorise le transfert d'un montant de 10 000 euros du chapitre 11 au chapitre 65.

**FONDS D'AMORCAGE RYTHMES SCOLAIRES**

Le conseil municipal décide de verser l'intégralité de la dotation perçue pour la réforme des rythmes scolaires à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

## **CHASSE : AGREMENT DES CANDIDATS**

Siégeant à huis clos le Conseil Municipal examine les dossiers de candidature des prétendants pour l'adjudication.

Après délibération et conformément à l'avis émis par la commission consultative de la chasse qui a siégé le 11 décembre 2014, il se prononce pour l'agrément de 5 candidats.

Et rejette la candidature d'un candidat ne remplissant pas les conditions énoncées à l'article 6.2 et 6.3 du cahier des charges des chasses communales.



## **VIALIS : PRESENTATION ET APPROBATION DU CONTRAT**

Le conseil municipal approuve le devis de la société VIALIS proposant de réaliser la mise en ligne des plans de notre réseau d'éclairage public pour un montant forfaitaire HT de 1050 €.

## **TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA CCCHR**

Le conseil municipal, à 9 voix pour 1 abstention (Stéphanie FARINHA) :

DÉCIDE de transférer la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

DÉCIDE d'acter que les statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin seront modifiés en conséquence.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant au projet concerné.



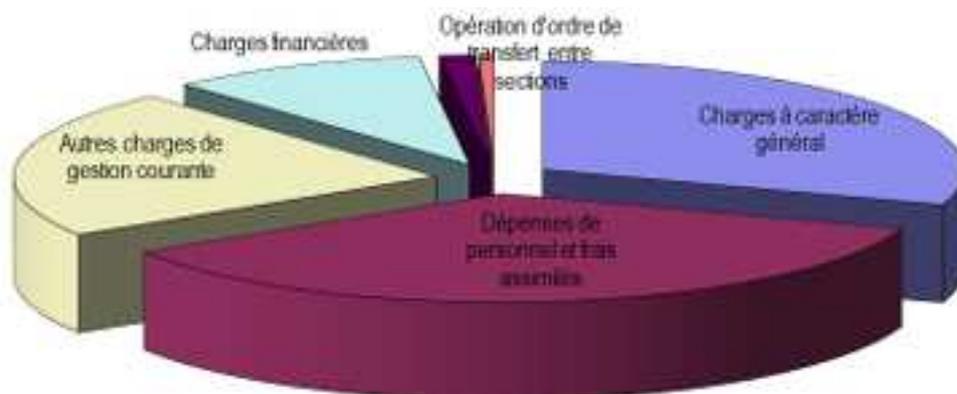
# Compte administratif 2013

## Fonctionnement

Dépenses : 284 634

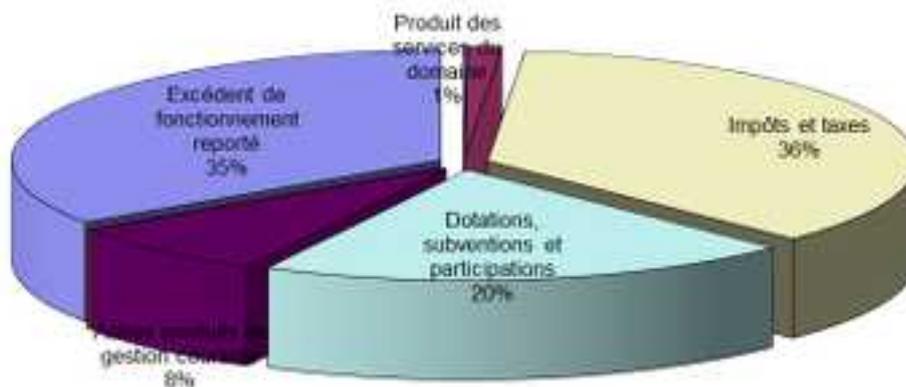


Libellé		Montant	%
<i>a</i>	Charges à caractère général	86 065	30,24
<i>b</i>	Dépenses de personnel et frais assimilés	101 777	35,76
<i>c</i>	Autres charges de gestion courante	63 211	22,21
<i>d</i>	Charges financières	28 141	9,89
	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 847	1,35
<i>e</i>	Atténuation produits	1593	0,56



Recettes : 465 631

Libellé		Montant	%
	Atténuation de charges	622	0,13
<i>a</i>	Produit des services du domaine	5 860	1,26
<i>b</i>	Impôts et taxes	167 850	36,05
<i>c</i>	Dotations, subventions et participations	94 183	20,23
<i>d</i>	Autres produits de gestion courante	36 418	7,82
<i>e</i>	Produit financiers	4	0,00
<i>f</i>	Produits exceptionnels	0	0,00
	Transfert de charges	0	0,00
<i>g</i>	Excédent de fonctionnement reporté	160 694	34,51



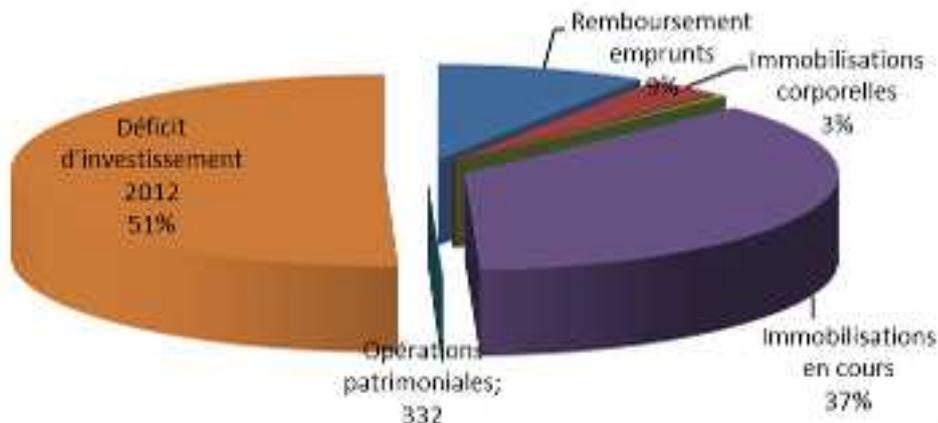
**RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 : + 20 303€**  
**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : + 180 997€**

## Investissement



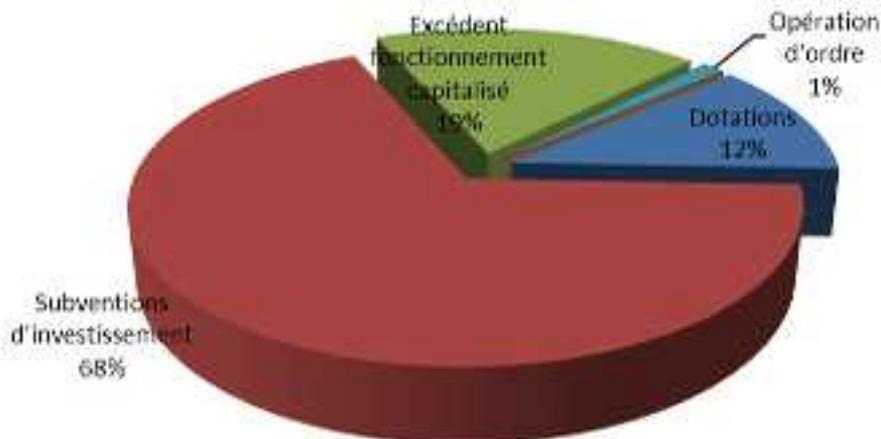
Dépenses : 397 166

Libellé	Montant	%
<i>a</i> Remboursement emprunts	36 277	9,13
<i>b</i> Immobilisations corporelles	13 162	3,31
<i>c</i> Immobilisations incorporelles	1 534	0,39
<i>d</i> Immobilisations en cours	145 000	36,51
<i>Opérations patrimoniales</i>	332	0,08
<i>e</i> Déficit d'investissement 2012	<b>200 861</b>	<b>50,57</b>



Recettes : 344 003

Libellé	Montant	%
<i>a</i> Dotations	41 184	11,97
<i>c</i> Subventions d'investissement	233 628	67,91
<i>d</i> Excédent fonctionnement capitalisé	65 011	18,90
<i>e</i> Autres subventions	0	0,00
<i>Opération d'ordre</i>	4 180	1,22
<i>f</i> excédent d'investissement reporté	<b>0</b>	<b>0,00</b>



**RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 : 147 698 €**  
**DEFICIT D'INVESTISSEMENT : - 53 163 €**



## Le service des eaux : SIEPI Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Il

Le Syndicat approvisionne en eau potable 16 communes (soit environ 17 500 habitants en 2014) situées au sud-est et sud-ouest de Colmar et il assure la collecte des eaux usées pour 9 d'entre elles.

En 2014, suite aux élections municipales, le Comité Syndical a été renouvelé lors de sa réunion d'installation le 14 mai. Parmi les 30 représentants des collectivités membres, M. Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN a été réélu Président.

M. René MATHIAS, M. Jean-Pierre FREUDENREICH et M. Christian REBERT ont été respectivement réélus 1er, 2ème et 3ème Vice-présidents.

Le programme de cette nouvelle équipe Syndicale a débuté avec 3 missions en 2014 :

- Le recrutement d'un nouveau technicien releveur en la personne de M. Florian BRAESCH qui a pris ses fonctions le 4 juillet 2014.

- L'adhésion de la commune d'HATTSTATT pour la compétence AEP. La décision de principe a été prise et les études techniques de raccordement sont en cours.

- Le remplacement du Responsable technique : M. Alain ZEMB qui, après 39 années passées au service de la collectivité, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2014.

Le SIEPI vous informe sur ses tarifs :

- Eau potable : 0,820 € HT/m<sup>3</sup>
- Assainissement : 1,050 € HT/m<sup>3</sup>

*Auxquels s'ajoutent les taxes de l'Agence de l'Eau et les frais fixes d'entretien.*

**L'équipe du SIEPI est votre service de proximité en cas d'urgence pour l'eau potable et l'assainissement :**

**24H/24 et 7J/7 au N° 03 89 49 45 15**



Réservoir perché sur les hauteurs d'Obernorschwihr



# Information sur la qualité de l'eau

Le Ministère de la Santé met en diffusion sur son site internet <http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable> les résultats des analyses d'eau réglementaires effectuées sur le territoire français. Ces informations sont actualisées au fur et à mesure des analyses réalisées sur les différents sites de production. Ci-dessous, les résultats du dernier prélèvement effectué sur le territoire approvisionné par le SIEPI.

## Informations générales

<b>Date du prélèvement</b>	15/12/2014 12h40
<b>Commune de prélèvement</b>	HUSSEREN LES CHATEAUX
<b>Installation</b>	S.I.E. PLAINE DE L'ILL
<b>Service public de distribution</b>	SIE PLAINE DE L'ILL
<b>Responsable de distribution</b>	S.I.E. PLAINE DE L ILL
<b>Maître d'ouvrage</b>	S.I.E. PLAINE DE L ILL

## Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

## Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	23 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	11 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Coloration	<2,5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	512 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'air *	10 °C		
Température de l'eau *	10,7 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélobométrique NFU	0,25 NFU		≤ 2 NFU
pH *	8 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

\* Analyse réalisée sur le terrain

# Gestion des déchets

En 2014, la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin a mis en place la redevance incitative : il s'agit d'un mode de financement du service public d'élimination des déchets qui encourage chaque usager à modifier son comportement en augmentant son geste de tri et en diminuant ses quantités d'ordures ménagères (OM).

- ↳ Elle répond à une exigence réglementaire des grenelles 1 et 2 de l'environnement qui impose l'instauration d'une part incitative dans la facturation de la redevance des ordures ménagères.
- ↳ Elle nous encourage à réduire nos déchets en développant l'éco-consommation, le compostage individuel et le réemploi.
- ↳ Elle favorise l'utilisation rationnelle du service, par exemple en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein.
- ↳ Elle nous responsabilise individuellement vis-à-vis de notre production.
- ↳ Elle incite au tri des déchets.
- ↳ Elle correspond à une facturation plus juste avec une part proportionnelle aux quantités produites.

Ainsi, la Communauté de Communes s'est fixée les objectifs suivants :

- ↳ une diminution des ordures ménagères résiduelles de 20 %
- ↳ une augmentation de la collecte sélective (verre, papiers, cartons, plastiques, briques, métaux) de 8%

Elle s'articule de la manière suivante :

- ↳ une part fixe qui couvre les dépenses (personnel, collecte...)
- ↳ une part variable liée aux quantités collectées

La Communauté de Communes a choisi un système de redevance incitative à la levée couplée au volume du bac. Ainsi chaque usager est équipé d'un bac pucé adapté à la taille de son foyer et permettant de comptabiliser le nombre de levée du bac (nombre de présentation du bac à la collecte).

**Dans mon sac ou bac à couvercle jaune je dépose :**



# *Manifestations du dernier trimestre 2014... en images*

**Repas choucroute des pompiers**



**Vente de couronnes de l'Avent**



**Fête de Noël des élèves du RPI  
Maternelles Niederentzen/Oberentzen**



**Passage des Pères Noël à moto**



**Fête de Noël des Aînés**



**6<sup>ème</sup> Crèche vivante  
organisée par l'ASON**



# LA PAGE DES PECHEURS

## ETANG DU GRIENLE

LA SAISON 2014 A DEMARRE PAR LA JOURNEE DE TRAVAIL AUTOUR DE L'ETANG DU GRIENLE A OBERENTZEN AVEC UNE TRENTAINE DE MEMBRES. DIVERS TRAVAUX ONT ETE REALISES : TAILLES D'ARBRES ET DE HAIES, POSE D'UN GRILLAGE AUTOUR DE L'ETANG ET PLANTATIONS DE FLEURS ET D'ARBUSTES. DE NOMBREUX ALEVINAGES DE TRUITES ONT ETE EFFECTUES. COMME L'ANNEE PRECEDENTE, LES PECHEES DE NUIT ONT ETE ORGANISEES PAR MEBOLD MICKAEL : CES DERNIERES ONT EU UN FRANC SUCCES AUPRES DE NOS CARPISTES MALGRE UNE METEO PEU CLEMENTE. NOTRE ASSOCIATION EST TOUJOURS HEUREUSE D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MEMBRES.

NOUS REMERCIONS TOUTES LES PERSONNES QUI NOUS SOUTIENNENT TOUT AU LONG DE L'ANNEE.

Le Président  
F. WILLIG

### Le comité

#### PRESIDENT

WILLIG François - Niederentzen

#### SECRETAIRE

HEBDING Eric - Oberentzen

#### TRESORIER

CASTEIGTS Eric - Oberentzen

#### ASSESEURS

LAQUELLE René - Ensisheim

WILLIG THOMAS Niederentzen

MEBOLD Michaël - Munwiller

### Tarifs 2015

Carte annuelle adulte : 35 €

Carte annuelle - 16 ans : 25 €

Supplément No-kill (Carpes) : 15 €

Droits d'entrée nouveaux membres : 15 €

Carte journalière : 10 €



### Calendrier

Vendredi 20 février - Assemblée Générale  
Dimanche 15 mars - Ouverture de la pêche  
Dimanche 1 novembre - Fermeture de la pêche  
Des Pêches de Nuit No-Kill - Dates à définir



# Les nouveaux habitants en 2014



## Bienvenue à .....

Nom	Adresse
Famille MUNARI	13 rue des Violettes
Mr EMBERGER	6 impasse des Acacias
Famille PHILIPPE	11 rue des Violettes
Famille HOEGY	7 rue du Schauenberg
Famille BOHN	14 A rue du Bollenberg
Mme FOFANA	5 rue des Primevères
Famille ENGEL - JUSSERON	3 rue des Violettes
Famille KOS	9 rue des Primevères
Famille MERVELET	11 a rue Principale
Famille HASDENTEUFEL	1 rue des Primevères
Famille ERBSLAND	6 rue des Vosges
Famille ILDIZ – DUBOIS	18 rue Principale
Famille CARNA – MICHEL	14B rue du Bollenberg
Mme POLIAH	9 rue Vauban
Famille BRUNEL	8 rue du Schauenberg
Famille JAEGY - RISSER	9A rue de Biltzheim

Au 1er Janvier 2015 : 673 habitants

# *A l'honneur en 2014*

**Au nom du conseil municipal, le maire et les adjoints  
ont eu la joie de présenter leurs meilleurs vœux à :**

## **Monsieur Henri Muhlenbach**

qui nous a malheureusement quitté le 8 mai à l'âge de 85 ans



## **Madame Marie-Claude JAEGY**

le 1<sup>er</sup> novembre à l'occasion de ses 80 ans



# Les anniversaires de nos aînés en 2015



Nous adressons nos sincères félicitations à :

## JANVIER

82 ans	BILGER Richarde née KAISER	le 10 janvier
72 ans	DOLL Henri	le 10 janvier
73 ans	FRITSCH André	le 18 janvier
93 ans	HOEGY Henriette née HUENTZ	le 25 janvier

## FEVRIER

71 ans	LEVEQUE Annie née MENEAS-GILLET	le 5 février
87 ans	ERNST Germaine née WECK	le 21 février
77 ans	LACH Arlette	le 28 février

## MARS

77 ans	NIEDERGANG Irène née BERNDT	le 05 mars
74 ans	FINGER Emile	le 16 mars
83 ans	LACH Fernande née GALLISATH	le 20 mars
75 ans	LENTINI Assunta née SCARANTINO	le 28 mars

## AVRIL

89 ans	SCHILLING Yvonne	le 4 avril
71 ans	LEVEQUE Michel	le 6 avril
72 ans	WEISS Christiane	le 8 avril
75 ans	WELCKER Marie-Thérèse	le 16 avril
86 ans	LUDWIG Jean	le 24 avril
71 ans	HAGENMULLER Pierre	le 25 avril
71 ans	BECK Marie-Thérèse	le 26 avril
71 ans	FINGER Marie-Madeleine	le 30 avril



# Etat civil 2014

## Naissances



**Le 6 janvier :**

**Léa Séverine** de Jonathan HURTREL et Julie STAAB

**Le 28 janvier :**

**Léa Camille** de Martial KRAMER et de Claire VIVIEN

**Le 7 février :**

**Mélusine** de Cédric SKOBEL et de Tiphaine BALDINGER

**Le 9 mars :**

**Liana** de Stéphane HAMM et de Natacha FEUERMANN

**Le 2 mai :**

**Gabin Maël** de Hervé LESAGE et de Anne-Laure BIRGLEN

**Le 6 juin :**

**Elias** de Stéphan SCHELCHER et de Christine ZIMMERLE

**Le 7 juin :**

**Gaëtan Joseph** de Patrick BOULEAU et de Aurélie FREY

**Le 1er août :**

**Lucie Irène Louise** de Thierry LE SAUSSE et de Stéphanie COULMIER

**Chloé** de Alexandre VERNAND et de Aurore BORRELL

**Le 6 août :**

**Robin** de Stéphane OBERT et de Hyana MAURY

**Le 14 septembre :**

**Nolan Thierry Daniel** de Julien MUNARI et de Marion JACOB

**Le 20 septembre :**

**Paul Sacha** de Steeve REINBOLT et de Olivia GROUT

**Le 10 octobre :**

**Monia** de Jérémy RIETH et de Laura WOLFF

**Le 12 décembre :**

**Mélisende Joséphine Maryse** de Mathieu MARNAY et Amandine COUTELLIER



## Mariages

**Le 16 août :**

Julien THIRIET et Anne SCHMITT

**Le 13 septembre :**

Jérémy LICHTLE et Marion MOTZEK

**Le 27 septembre :**

Arnaud KERLE et Ana Margarida LUIZ DE MATOS

## Décès

**Le 7 mars :**

Joséphine SCHMITT

**Le 8 mai :**

Henri MUHLENBACH

**Le 14 mai :**

Marinette HILBRUNNER épouse WIDMER

**Le 2 juin :**

Yakup KEMUK

**Le 13 juin :**

Laurent MULLER

**Le 7 août :**

Henri LACH



# Calendrier des manifestations 2015

## Niederentzen - Oberentzen

<b>11 Janvier</b>	<b>Concert des « Cigal'Angels » de Guebwiller</b> organisé par le comité de jumelage Eglise d'Oberentzen
<b>16 Janvier</b>	<b>Vœux du Maire à Niederentzen</b> - Salle du Temps Libre
<b>6 Février</b>	<b>Visite pastorale</b> - Salle du Temps Libre de Niederentzen
<b>8 Février</b>	<b>Fête de la Sainte Agathe</b> - Salle du Temps Libre de Niederentzen
<b>15 Février</b>	<b>Repas de l'Epis d'Or</b> - Oberentzen
<b>15 Mars</b>	<b>Sacrement des malades</b> organisé par la Communauté des paroisses de la plaine de l'III - Salle du Temps Libre de Niederentzen
<b>15 Mars</b>	<b>Ouverture de la saison de pêche</b> à l'étang d'Oberentzen
<b>28 Mars</b>	<b>Loto de l'ASON</b> - Salle polyvalente de Meyenheim
<b>7 Mai</b>	<b>Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945</b> - Monument aux morts
<b>14 Mai</b>	<b>16ème Marché aux puces</b> organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Niederentzen
<b>20 Juin</b>	<b>Fête de la musique</b> à Oberentzen et organisée par la chorale d'Oberentzen et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Oberentzen
<b>12 Juillet</b>	<b>Grepel tournoi</b> organisé par l'ASON Stade de foot Gérard Martin d'Oberentzen
<b>23 Juillet</b>	<b>Don du sang</b> à la Salle du Temps Libre de Niederentzen
<b>30 Août</b>	<b>Randonnée cycliste du Centre Haut Rhin</b> - Salle des Associations de Niederentzen
<b>6 Septembre</b>	<b>Tournoi de pétanque</b> organisé par le Comité de Jumelage Salle des Associations de Niederentzen
<b>31 Octobre</b>	<b>Clôture de la saison de pêche</b> à l'étang d'Oberentzen
<b>10 Novembre</b>	<b>Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918</b> Monument aux morts d'Oberentzen
<b>15 Novembre</b>	<b>Repas choucroute</b> organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Niderentzen
<b>28 Novembre</b>	<b>Vente de couronnes de l'Avent</b> organisée par le Conseil de Fabrique de Niederentzen - Salle des Associations
<b>5 Décembre</b>	<b>Passage des Pères Noël à moto</b> Niederentzen et Oberentzen
<b>6 Décembre</b>	<b>Fête patronale de la Saint Nicolas</b> Eglise d'Oberentzen
<b>6 Décembre</b>	<b>Repas des aînés de Niederentzen</b>
<b>12 et 13 Décembre</b>	<b>Crèche vivante</b> organisée par la commission des jeunes de l'ASON Salle du temps Libre à Niederentzen

**LE DON DE SANG**



**Un geste qui SAUVE**

*Bilan 2014*

**Collecte de sang**

**24 juillet 2014**

**Salle du Temps Libre**

**Niederentzen**

**51 dons**

Félicitations à tous les donateurs et merci de votre fidélité

dont 6 premiers dons

**Merci!**

Merci à tous ceux qui, pour la première fois, ont eu le courage de tendre le bras pour offrir la guérison à un malade au travers de ce geste mémorable.

Comme eux, VOUS pouvez aussi !

Dates des collectes pour le groupement Oberhergheim – Année 2015

Niederentzen : 23 juillet

Niederhergheim : 18 février

11 mai

12 octobre

Oberhergheim : 9 mars

10 août

23 décembre

***Le don du sang... un devoir à sang à l'heure !***

## Le Tonic Club se mobilise pour la bonne cause



Depuis plus de 15 ans, Octobre est le mois du ruban rose, le rendez-vous d'une vaste campagne **d'information et de sensibilisation contre le cancer du sein**.

Parce qu'aujourd'hui en France 1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein et parce **qu'anticiper, prévenir, sensibiliser permettent de mieux prendre en charge cette maladie...** mobilisons-nous !

La "**Strasbourgeoise**" est une manifestation co-organisée par l'Office des Sports de Strasbourg, et l'Institut Lilly pour le compte de l'association Le cancer du Sein Parlons-en.

C'est à cette occasion que le Tonic Club de Niederentzen, emmené par Sylvie Weck, s'est mobilisé le 10 octobre dernier afin de courir ou marcher en soutien à cette cause.



**Félicitations  
les filles !**



Pour cette cause, **lançons la vague rose** : courrons, marchons, informons, sensibilisons les femmes et leur entourage sur l'importance du dépistage organisé et le dialogue...

**Date de la prochaine Strasbourgeoise : 9 octobre 2015**

# *Le saviez-vous ?*

## Pourquoi ne pas installer de maisonnette pour oiseaux en hiver ?

Quand les oiseaux ne trouvent plus rien à manger en hiver, les nourrir leur est pour ainsi dire d'un grand secours.

Beaucoup de personnes installent, dans leur jardin, une maisonnette pour oiseaux avec des graines.

Mais cette maisonnette peut s'avérer dangereuse dans la mesure où des germes peuvent se développer.

Les oiseaux se nichent dans ces graines et y défèquent. La nourriture contaminée est alors absorbée par d'autres de telle sorte que les germes se transmettent d'un oiseau à l'autre.

Mieux que la maisonnette, préférez d'installer des boules sur des branches, une mangeoire ou encore un silo à grains sur lesquels les oiseaux pourront extraire la nourriture sans pouvoir s'y installer.

~~~~~

## Idée récréative

Que les moins habiles d'entre vous se rassurent. Un peu de fil de fer, une trentaine de cacahuètes, un petit élément de décoration (nœud, plaque de bois, ardoise...) et le tour est joué ! Les enfants seront fiers du résultat, c'est certain !



Les mésanges bleues raffolent des cacahuètes !

Commencez par couper dans une bobine de fil de fer une longueur de 20 à 30 centimètres. Enfilez les cacahuètes entières. Puis recourbez complètement les deux extrémités pour pouvoir fermer le mobile facilement sans être obligé de tourner les fils l'un dans l'autre. Pour terminer, vous pouvez utiliser un gabarit d'oiseau à reproduire et à découper dans un morceau de cagette. Les enfants se feront un plaisir de peindre cet élément de décoration qui masquera joliment le haut de la boucle.

Avec les plus grands et si vous disposez d'une cisaille à ardoises, vous pouvez réaliser le même travail dans une chute de schiste. Pour aller plus vite, un simple nœud papillon emprunté au sapin de Noël fera aussi bien l'affaire !

Réalisez des mobiles de toutes tailles que vous suspendrez à bonne hauteur (hors d'atteinte des chats) sur les branches dénudées d'un pommier par exemple. Choisissez un arbre proche de la maison pour disposer depuis une fenêtre d'un poste d'observation idéal.



# Nouvelle association

L'association « **Le fil de l'III** » tout juste créée, est une association de parents d'élèves, libre et indépendante. Elle n'est rattachée à aucune fédération nationale.

Votre adhésion nous permettra de développer des actions pour les enfants.

Nous souhaitons ainsi établir un lien et une circulation d'informations entre les familles, les écoles et les représentants des communes et du RPI.

## **Cette année nous avons 3 projets :**

- organisation d'une bourse puériculture,
- la création d'un site internet,
- l'organisation d'une kermesse pour tous les enfants du RPI.

Cette dernière est à l'étude, mais ce n'est qu'avec votre aide que nous pourrons la réaliser.

*Toutes suggestions, idées et aides sont les bienvenues.*

*Nous vous proposerons une réunion d'information début 2015.*

*En attendant vous pouvez nous contacter par mail : [assolefilidelill@free.fr](mailto:assolefilidelill@free.fr)*

**Au plaisir de vous accueillir !**

L'équipe « Le fil de l'III »



# Les déjections canines



**Bien mais peut mieux faire !**

En parcourant régulièrement les berges de l'Ille, nous constatons un léger mieux dans le comportement des propriétaires de chiens : moins de déjections sur le chemin car plus de vigilance pour ne pas laisser son chien se soulager n'importe où.

**Mais certains ne semblent vraiment pas concernés !**

Comment faut-il faire pour que ces récidivistes changent leur comportement ?

Leur rappeler qu'il est intolérable de laisser faire, qu'il y a un **manque de civisme** déplorable du maître et qu'il encourt une **amende prévue de classe 3 (450€)**.

ou leur faire prendre conscience que ramasser les déjections de leur chien, c'est penser :

- aux enfants qui peuvent se souiller
- aux personnes âgées qui peuvent glisser
- aux personnes non-voyantes ou à mobilité réduite
- à la propreté de ces berges, atout majeur de promenade dans notre village

Une fois de plus, nous ferons appel à leur civisme pour que leur chien ne soit plus "un gêneur" pour les autres ... **mais ce sera la dernière fois !**

**Cher maître contrevenant, éduquez votre chien pour que sa présence soit tolérée par tous.**



# Téléphone, smartphone : un risque au volant

**Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident ; écrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23 !**

**Le constat est alarmant** : 31 % des conducteurs reconnaissent lire leurs messages au volant et 13 % en rédigent. Cette tendance est encore plus marquée chez les moins de 35 ans : 61 % des conducteurs lisent leurs SMS en conduisant et 32 % en écrivent (sondage exclusif TNS-Sofres – septembre 2013) !

Le smartphone ou le téléphone portable sont aujourd'hui omniprésents dans la vie quotidienne. Au volant leur usage distrait le conducteur, avec pour conséquences immédiates : augmentation du temps de réaction, difficulté à maintenir le véhicule dans sa trajectoire, à s'insérer dans le flux de circulation, à adapter sa vitesse, réduction du champ visuel et moindre conscience de l'environnement.

Dans la plupart des pays européens, l'usage du téléphone au volant est interdit. En France, un conducteur utilisant un téléphone portable tenu en main est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. L'usage du kit main libre est toléré mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son emploi s'avère en être la cause.

**Faire la route sans être distrait par le téléphone portable, c'est possible !**

Il suffit d'activer le mode silencieux pendant toute la durée du trajet, de placer le téléphone dans un endroit du véhicule non accessible en conduisant, de le confier à un passager ou de s'arrêter dans un endroit sécurisé pour prendre connaissance des messages reçus.

Pour en savoir plus : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



**VOTRE HOROSCOPE : PIGEON**

**BRAVO ! Vous venez de multiplier vos risques d'accident en voiture par 23 !**

Ce service vous coûtera :

**3 points en moins** sur votre permis de conduire et **135 euros d'amende**.

Source : www.securite-routiere.gouv.fr

**REGARDE LA ROUTE, PAS TON SMARTPHONE !**

# Aidants familiaux : vous n'êtes pas seuls !



Rivage | APAMAD

"Maintenant, ça va !" : un livre dédié aux aidants familiaux, offert sur simple demande

Rivage vient de publier un recueil de témoignages d'aidants familiaux accompagnant un proche malade, intitulé "Maintenant, ça va !".

La plupart des aidants familiaux ignorent quels sont les dispositifs existants, ne sont pas prêts à entendre les préconisations des professionnels, ou simplement n'acceptent pas la notion de se faire aider.

Ce livre permet d'entrer dans une dimension de partage, où les aidants témoignant de leur parcours vont, par leurs mots, pouvoir en aider d'autres et peut-être leur faire prendre conscience qu'il ne faut pas rester seul.

Si vous êtes aidant ou si vous souhaitez en faire cadeau à un aidant que vous connaissez, n'hésitez pas à en demander un exemplaire auprès du service Rivage. Ce livre vous sera gracieusement offert.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Alsace et de la Fondation Alsace Personnes Agées.

## ZOOM

Rivage : une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux

Soutenir les aidants familiaux, c'est précisément ce que le service Rivage s'efforce de faire en leur proposant :

- Une écoute, un soutien, des conseils et la participation à des groupes de parole ;
- Des solutions de répit et/ou de soutien à domicile (séjours de vacances, hébergement temporaire, accueils de jour, garde itinérante de nuit, livraison de repas à domicile...) ;
- Un soutien psychologique, et si besoin des formations pour permettre aux aidants de mieux gérer leur vigilance au contact de la personne aidée ;
- Une aide au maintien de la vie sociale et relationnelle afin de lutter contre le repli et la solitude, avec notamment des activités culturelles ;
- Des informations et orientations vers des aides existantes, en favorisant la rencontre avec les partenaires de proximité.

Rivage travaille avec de nombreux acteurs, permettant ainsi de faciliter l'accompagnement des aidants familiaux.

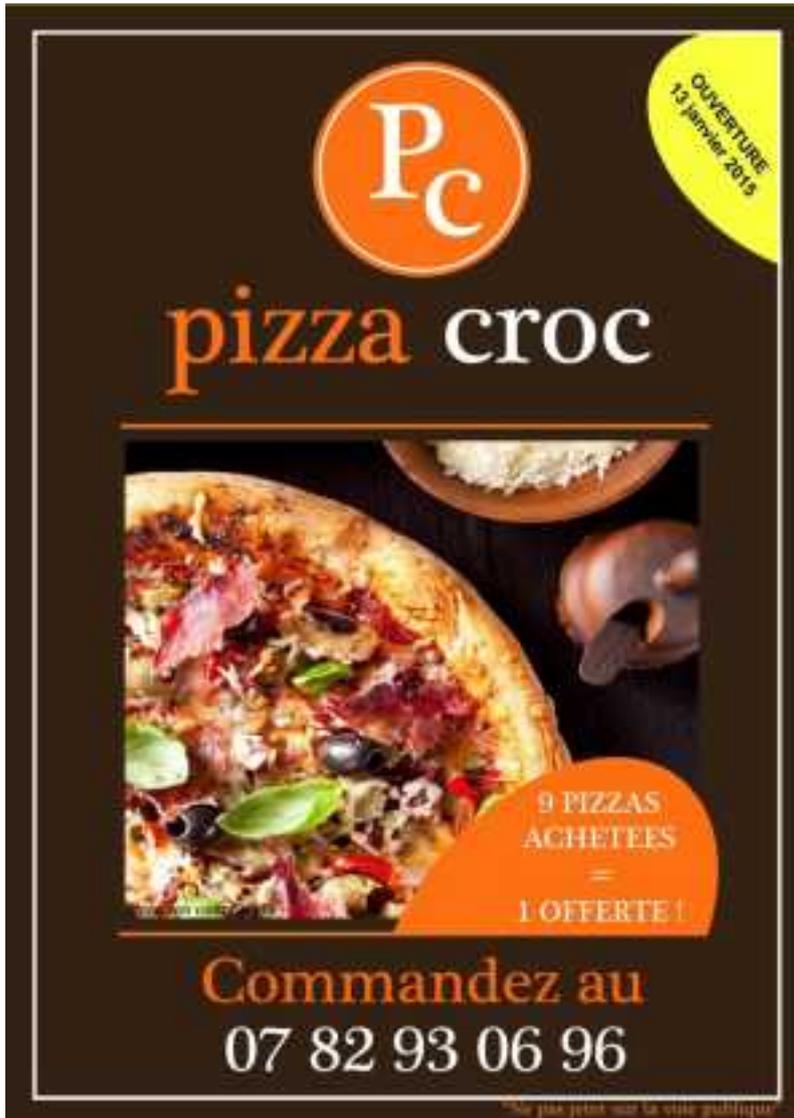
*Rivage est un service non lucratif géré par l'association APAMAD (Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile) et financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Alsace.*



**Pour plus d'informations, contactez**

**au 03 89 32 47 87 ou [rivage@apa.asso.fr](mailto:rivage@apa.asso.fr)**

# Nouveau à Niederentzen



**PC**  
**pizza croc**

**OUVERTURE**  
13 janvier 2015

**9 PIZZAS  
ACHETÉES  
=  
1 OFFERTE !**

**Commandez au**  
**07 82 93 06 96**

\*Ne pas tenir sur la voie publique

Dans notre village les vendredi,  
samedi et dimanche de 18h à 21h

Sur le petit parking de  
l'Ecole Primaire Aux Quatre Vents

**Jeune créateur d'entreprise  
de notre village**

| pizza <small>à emporter</small>                                                            |        | tartes flambées <small>à emporter</small>                                                                                                       |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| rita<br><small>de fromage</small>                                                          | 6,00 € | Traditionnelle<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, oignons</small>                                                                        | 6,00 € |
| bio<br><small>de jambon, fromage</small>                                                   | 6,50 € | Gratinée<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, champignons</small>                                                                          | 6,50 € |
| de jambon / champignons                                                                    | 6,80 € | Champignon<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, champignons</small>                                                                        | 6,80 € |
| taïné<br><small>de jambon, saumon, fromage</small>                                         | 6,80 € | Champignon gratinée<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, champignons</small>                                                               | 7,00 € |
| ez<br><small>de fromage, saumon, fromage</small>                                           | 7,00 € | Munster<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, oignons</small>                                                                               | 7,50 € |
| Exotique<br><small>saumon, tomates, jambon, saumon, fromage</small>                        | 7,00 € | Roquefort<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, oignons</small>                                                                             | 7,50 € |
| Paysanne<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>                 | 7,50 € | Chèvre<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, oignons</small>                                                                                | 7,50 € |
| 4 fromages<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>               | 7,50 € | 4 volontés<br><small>fromage blanc, saumon, tomates, oignons</small>                                                                            | 8,00 € |
| Fruit de mer<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>             | 8,00 € | <b>paiements acceptés : Chèques - Espèces</b>                                                                                                   |        |
| 4 saisons<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>                | 8,50 € | <b>boissons <small>à emporter</small></b>                                                                                                       |        |
| Chèvre miel<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>              | 8,50 € | Eau 50 cl                                                                                                                                       | 1,50 € |
| 4 volontés<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>               | 9,00 € | Coca / Coca light 33 cl                                                                                                                         | 1,50 € |
| Pizza enfant<br><small>saumon, tomates, saumon, saumon, saumon, saumon</small>             | 5,00 € | Orangina / Ice tea                                                                                                                              |        |
|                                                                                            |        | Oasis / Jus d'orange                                                                                                                            |        |
|                                                                                            |        | bière 33 cl                                                                                                                                     | 2,00 € |
|                                                                                            |        | Lambrusco 75 cl                                                                                                                                 | 8,00 € |
|                                                                                            |        | <small>*Prix d'achat en magasin sur la voie publique - à emporter sur commande</small>                                                          |        |
| Supplément + 0,50 € par ingrédient                                                         |        |                                                                                                                                                 |        |
| <b>HORAIRES :</b><br>18h à 21h                                                             |        | REGUISHEIM (Station de lavage) :<br>MARDI / MERCREDI / JEUDI<br>NIEDERENTZEN (Parking école aux quatre vents) :<br>VENDREDI / SAMEDI / DIMANCHE |        |
| <small>ICI à REGUISHEIM de Colmar - PIZZA CROC, NIEDERENTZEN - pizzacroc@gmail.com</small> |        |                                                                                                                                                 |        |



# Renseignements pratiques

## Numéros utiles

### Mairie

14 rue Principale  
Tél. 03 89 49 45 52 - Fax 03 89 49 93 07

Courriel : [mairie@niederentzen.fr](mailto:mairie@niederentzen.fr)  
Site internet : [www.niederentzen.fr](http://www.niederentzen.fr)

### Heures d'ouverture :

Lundi : 15h00 à 17h30  
Mardi – Mercredi – Vendredi : 10h00 à 12h00  
Jeudi : 15h00 à 18h30

Secrétaire de mairie : Mme Christiane Zindy

### Ecoles

Classes maternelles :  
Oberhergheim : 03 89 49 91 19  
Oberentzen : 03 89 49 49 84

Classes primaires :  
Niederentzen : 03 89 49 49 36  
Oberhergheim : 03 89 49 90 39  
Biltzheim : 03 89 49 91 95  
Oberentzen : 03 89 49 49 84



### Accueil périscolaire

Oberhergheim - Niederentzen  
Tél. 06 74 31 76 04  
Enfants de 3 à 11 ans

### Accueil petite enfance « Coquelibulle »

68127 Niederentzen  
Tél. 03 89 49 69 46  
Enfants de 10 semaines à 6 ans



### Collège Victor Schoelcher

68190 Ensisheim  
Tél. 03 89 49 81 13 19

### Relais assistantes maternelles

Communauté de Communes 68190 Ensisheim  
Tél. 03 89 49 81 16 74

### Assistante sociale

Centre Médico-Social 68190 Ensisheim  
Tél. 03 89 81 13 33  
Heures d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

### Pôle gérontologique - APA

68740 Fessenheim  
Tél. 03 89 49 67 20

### Pompiers

18 ou utiliser le bouton déclenchant la sirène à la mairie

### SAMU

15

### Pharmacie

68127 Oberhergheim  
Tél. 03 89 49 44 81



### Gendarmerie

68190 Ensisheim  
Tél. 03 89 81 01 30

### Brigades Vertes

68360 Soultz  
Tél. 03 89 74 84 04

### Bureau de poste

68127 Sainte-Croix-en Plaine  
Tél. 03 89 20 95 50



### Trésorerie

68190 Ensisheim  
Tél. 03 89 81 11 72

### Centre des impôts

68500 Guebwiller  
Tél. 03 89 74 93 66

### Presbytère

68127 Sainte-Croix-en Plaine  
Tél. 03 89 22 03 43

### Déchetterie

68127 Oberhergheim  
Tél. 03 89 49 94 55



### Syndicat des Eaux (SIEPI)

68127 Niederhergheim  
Tél. 03 89 49 45 15

### Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR)

68190 Ensisheim  
Tél. 03 89 26 40 70





**Le Maire, les adjoints et  
le Conseil Municipal  
vous présentent leurs  
Meilleurs Vœux 2015**

**Mairie de Niederentzen - 14 rue principale - 68127 NIEDERENTZEN**

**Tél : 03 89 49 45 52 - Fax : 03 89 49 93 07**

**[mairie@niederentzen.fr](mailto:mairie@niederentzen.fr)**

**Site : [www.niederentzen.fr](http://www.niederentzen.fr)**

*Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER - Maire*

*Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA – Adjointe*